



Comité Régional
Occitanie-Pyrénées-Méditerranée
Sport en Milieu Rural

FDVA

FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Formation FDVA

CRSMR Occitanie Pyrénées-Méditerranée
12/01/2023

Programme

- « Tour de table »
- Quelques mots sur le comité régional
- Le FDVA
 - Késako & utilité sociale
 - Eligible / Non éligible
 - Aide au fonctionnement
 - Subvention des projets innovants
- Vos projets, vos idées, vos questions

Tour de table

A screenshot of a Zoom meeting grid showing six participants in a 2x3 layout. Each tile includes a video feed, a name label, and a mute icon. The participants are:

- Top-left: Yannick FR Vailhauquès (mute icon, microphone icon)
- Top-right: Vivien - CRSMR (mute icon)
- Middle-left: alex (mute icon)
- Middle-right: DELANOE (mute icon)
- Bottom-left: Anny LABRUGERE MOMPART (mute icon)
- Bottom-right: Cynthia Tisot 30 (mute icon)

Below the grid, there are two large dark grey rectangular areas, each containing a name label and a mute icon:

- Left: Valérie FAURE (mute icon)
- Right: Granjon (mute icon)

At the bottom center of the screen, the text "My sport's" is displayed.

Le CRSMR OPM



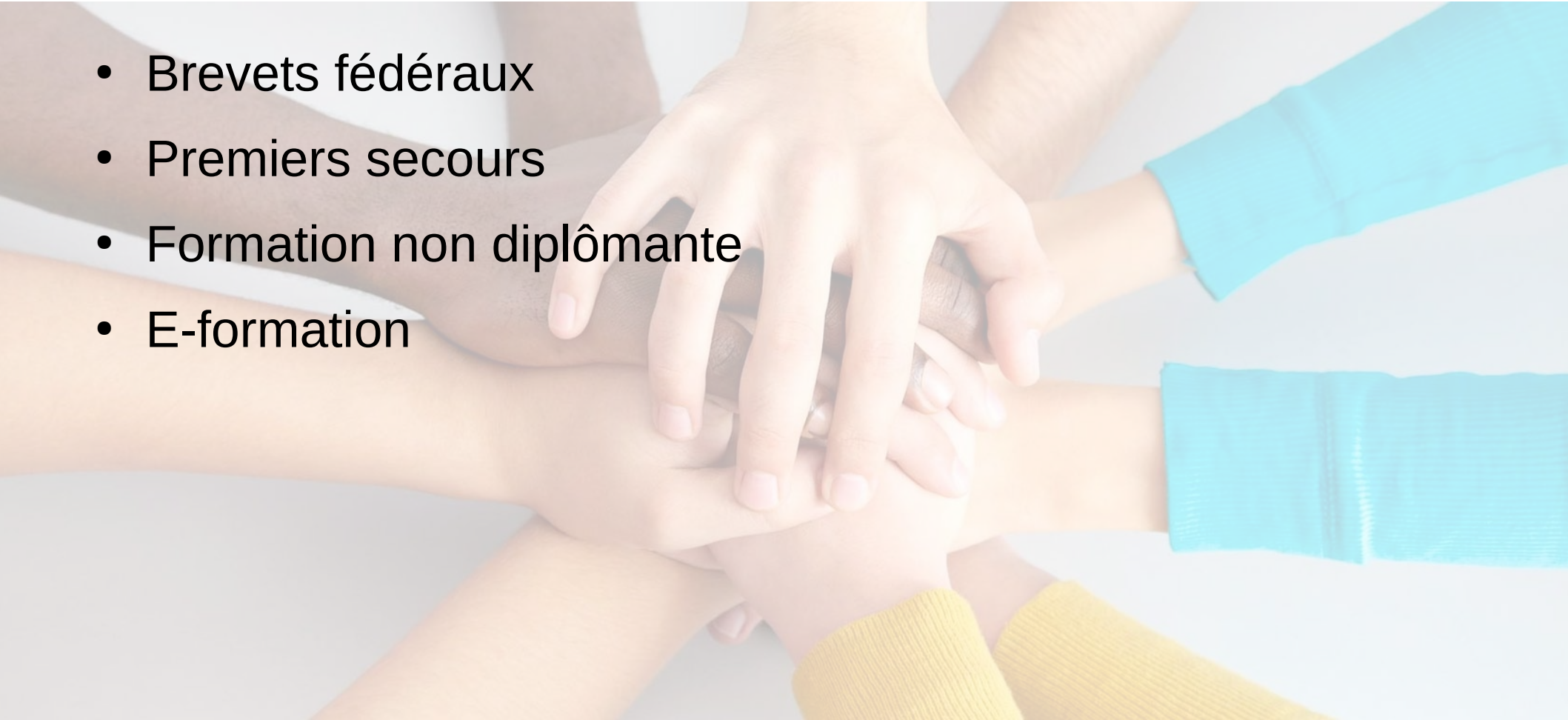
Le CRSMR OPM

- Organe déconcentré de la FNSMR
- Né en 2016 de la fusion des régions
- Axes d'intervention : vie fédérative, jeunesse, Mobil'Sport, lutte contre les discriminations, formation



La formation au CRSMR OPM

- Brevets fédéraux
- Premiers secours
- Formation non diplômante
- E-formation



FDVA - Kesako



FDVA - Kesako

Le Fonds de Développement de la vie associative est doté de 25 M€ (national)

Il s'adresse essentiellement aux petites et moyennes assos, tous secteurs confondus (y compris assos sportives)

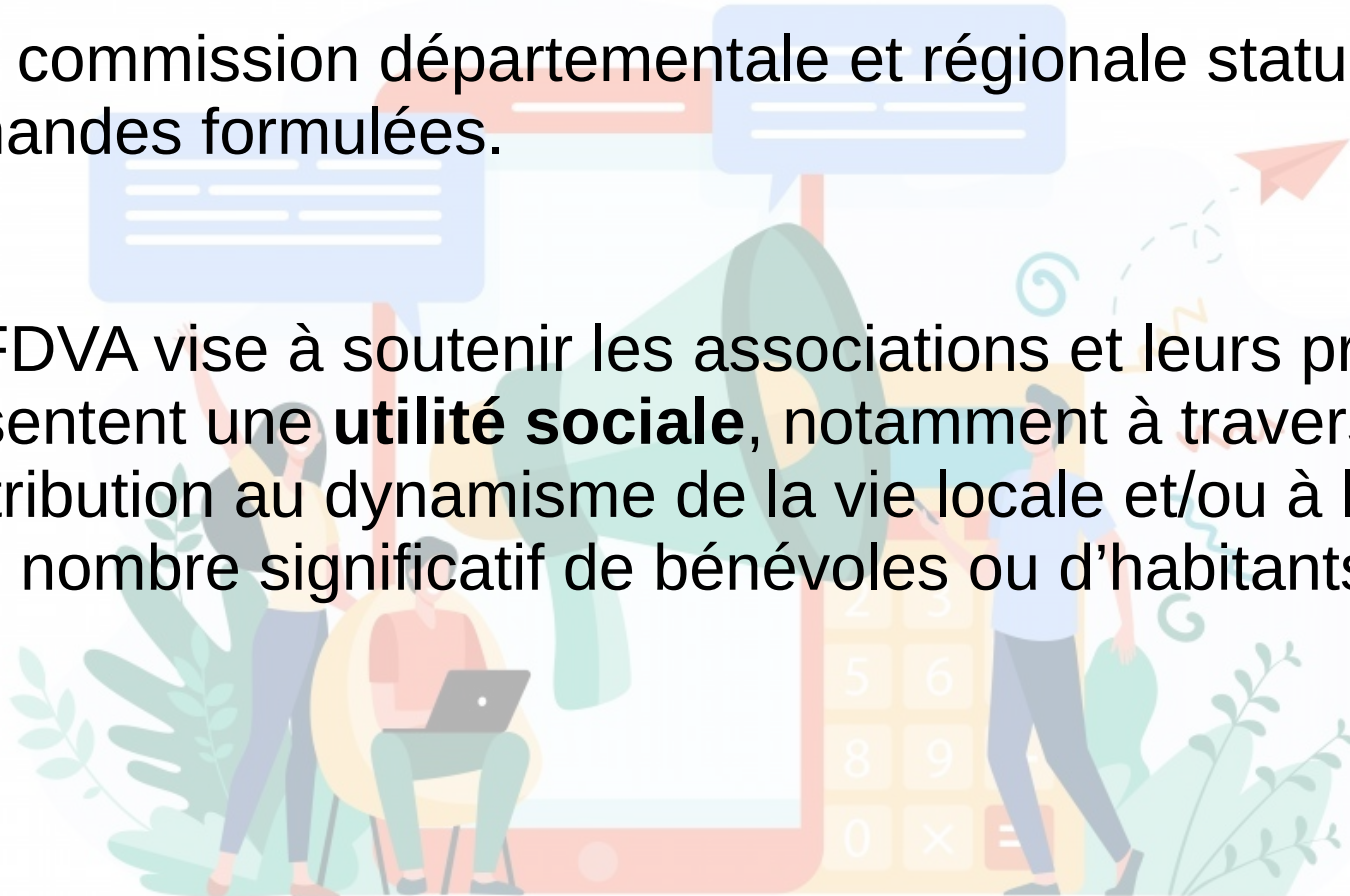
FDVA1 (formation) / FDVA2 (fonctionnement & projets)

En 2022, l'enveloppe régionale était de 4M€
3000 demandes représentant 14M€
1900 demandes ont été retenues

FDVA - Kesako

Une commission départementale et régionale statue sur les demandes formulées.

Le FDVA vise à soutenir les associations et leurs projets qui présentent une **utilité sociale**, notamment à travers leur contribution au dynamisme de la vie locale et/ou à l'implication d'un nombre significatif de bénévoles ou d'habitants.



L'utilité sociale : qu'est-ce que c'est ?

Un effet positif pour la société dans son ensemble

L'action aura des effets positifs :

- ➔ sur le territoire ;
- ➔ et/ou auprès d'un groupe ou de la société dans son ensemble.

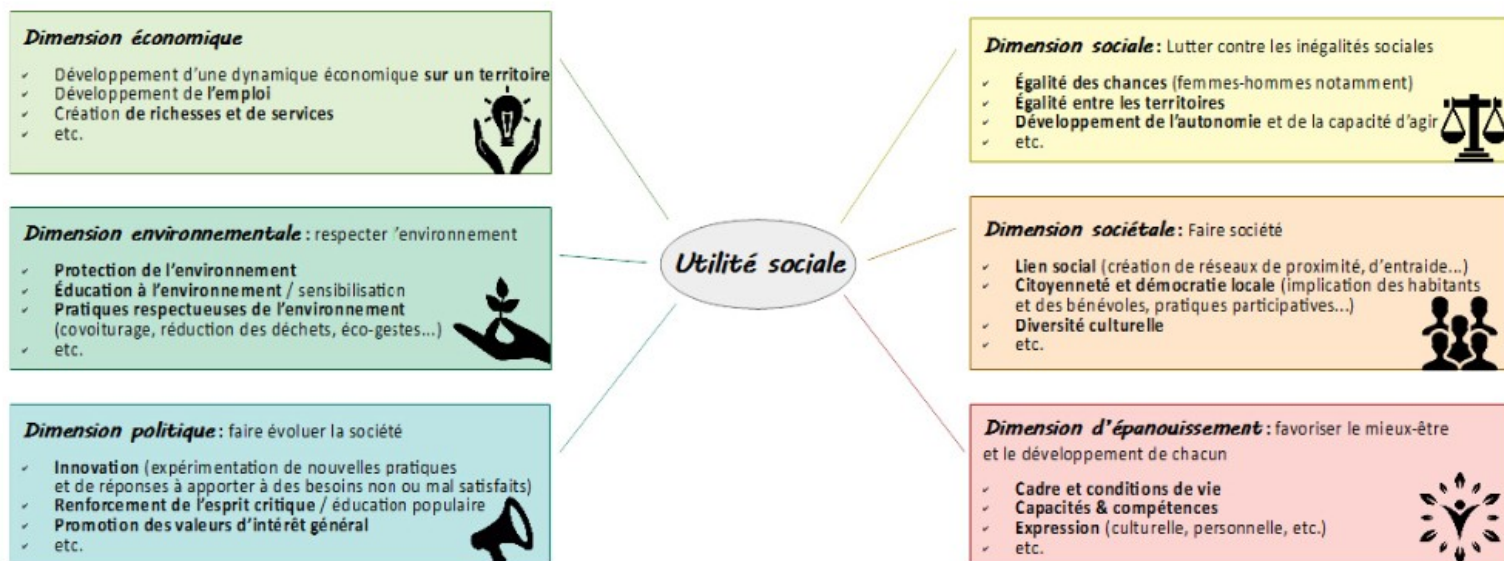
L'utilité sociale dépend d'un contexte

- ➔ Ce qui est utile ici ne l'est peut-être pas ailleurs.
- ➔ Ce qui est utile aujourd'hui ne le sera peut-être pas demain.

Utilité sociale = multidimensionnelle

L'utilité sociale **ne se réduit pas à un seul et unique domaine.**

Il existe plusieurs façons de classer les dimensions de l'utilité sociale ; voici la classification proposée par l'Avise en 2007.



L'utilité sociale : comment la mesurer ?

L'utilité sociale se mesure à plusieurs

Pour savoir si son action est utile à la société, l'association **doit interroger différents types d'acteurs**, parties prenantes de son projet : les membres de l'association, les salariés, les usagers, les partenaires, etc. C'est en échangeant avec eux qu'elle pourra **faire ressortir l'impact de son action** sur le territoire, l'environnement, les personnes, etc.



L'utilité sociale s'apprécie à un instant T

On définit l'utilité sociale selon un contexte (territoire, période, public...).

Elle devra donc être régulièrement re-questionnée en fonction de l'évolution de ce contexte.

L'utilité sociale s'apprécie au regard :

- des activités menées,
- de la manière de les mener,
- et des impacts qui en résultent.

Et concrètement,
comment on fait ?



Répondez aux différentes questions ci-dessous, en faisant le lien avec les six dimensions de l'utilité sociale présentées précédemment.

Sans rechercher l'exhaustivité,

choisissez ensuite les éléments à présenter dans votre dossier FDVA pour mettre en avant l'utilité sociale de votre association.

Que fait-on ?

Quelles actions / activités sont réalisées par l'association ?

Ex : ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets
Ex : ateliers de lecture en pied d'immeubles en quartier prioritaire

Comment le fait-on ?

Quelles ressources permettant la mise en œuvre des activités ?
Quels modes de fonctionnement ?
Quels modes de prise de décision ?
Quelle implication des habitants, des bénévoles, etc. ?
Quels partenariats ?
Quelle articulation entre les différentes actions de l'association ?
Quelle convergence avec d'autres champs d'activités ?

- ✓ Ex : Gouvernance participative au sein de l'association
- ✓ Ex : Implication de bénévoles et de volontaires en service civique pour animer les ateliers
- ✓ Ex : Développement de partenariats

Que produit-on (résultats) ?

Quels sont les effets immédiats des actions de l'association ?

- ✓ Ex : diminution du nombre et de la taille des poubelles sorties par les ménages
- ✓ Ex : existence de nouvelles relations entre les résidents / augmentation de la fréquentation de la bibliothèque par les jeunes des quartiers

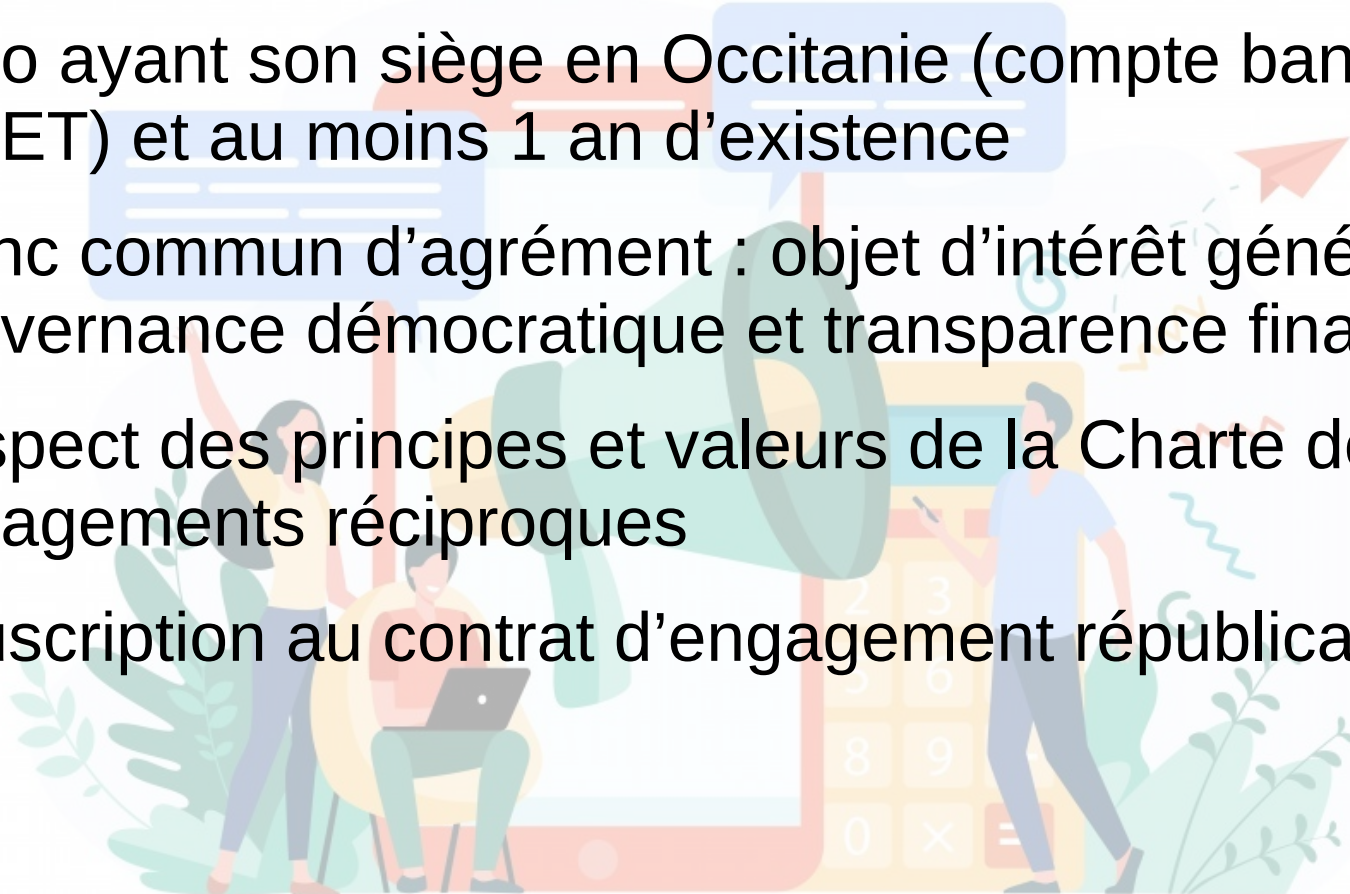
À quoi contribue-t-on (impacts) ?

Quelles sont les conséquences à plus long terme, imputables à l'action (au niveau social/environnemental/économique) ?

- ✓ Ex : moindre coût pour la société en matière de gestion des déchets / impact positif pour l'environnement / développement du lien social / etc.
- ✓ Ex : développement du lien social / meilleure réussite scolaire des enfants / etc.

FDVA2 - Eligibles

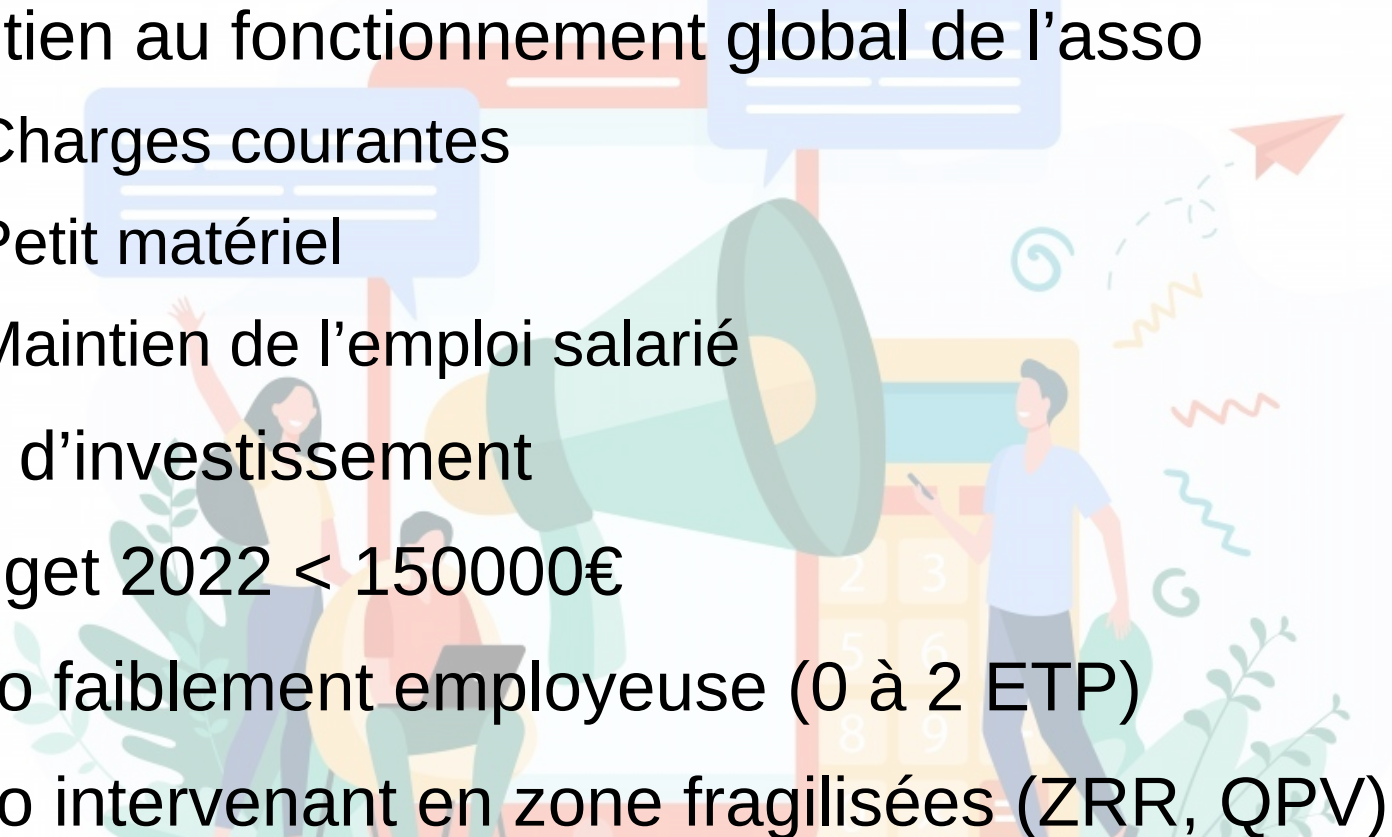
- Asso ayant son siège en Occitanie (compte bancaire + SIRET) et au moins 1 an d'existence
- Tronc commun d'agrément : objet d'intérêt général, gouvernance démocratique et transparence financière
- Respect des principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques
- Souscription au contrat d'engagement républicain



FDVA2 - Non éligibles

- Assos culturelles et para-administratives ; qui reçoivent des financements de partis politiques ; qui défendent un secteur professionnel (exemple : syndicats) ou les intérêts communs d'un public adhérent ; qui proposent des actions à visée communautaire ou sectaire
- Les associations déjà financées en 2022 au titre du FDVA « Fonctionnement et projets innovants » et les associations ou projets déjà fortement soutenus par les fonds publics (>80%) sont non-prioritaires
- Selon les départements, le doublon financement ANS/FDVA sur une même action n'est pas possible

Axe 1 - Fonctionnement

- Soutien au fonctionnement global de l'asso
 - Charges courantes
 - Petit matériel
 - Maintien de l'emploi salarié
 - Pas d'investissement
 - Budget 2022 < 150000€
 - Asso faiblement employeuse (0 à 2 ETP)
 - Asso intervenant en zone fragilisées (ZRR, QPV)
- 
- A colorful illustration in the background depicts a business and community support scene. It features a large green megaphone, a man in a blue shirt holding a smartphone, a woman in a yellow top, and another person sitting at a desk with a laptop. There are also speech bubbles, a paper airplane, and various abstract shapes and colors like green, blue, and orange.

Axe 1 – Fonctionnement / priorités

- Expliciter le projet de l'association et ses modalités de mise en oeuvre sur 2023
 - Démarche participative & inclusive des habitants
 - Développement et accompagnement des assos locales et des habitants
 - Apport d'une réponse à des besoins non couverts (innovation sociale, environnementale, sociétale, économique)
 - Favorisation de coopérations et partenariats

Sous réserve d'application des notes d'orientations départementales

Axe 1 – Fonctionnement / exemples

Gers - FR Jeunes : aide au fonctionnement des activités de l'association.

budget : 23500€, demandés 800€, obtenus 800€

Hérault - FR Azillanet : création d'un lieu associatif et coopératif.

budget : 86300€, demandés 8000€, obtenus 4500€

Lozère - FR Monastier : créer du lien social sur un territoire en milieu rural.

budget : 51000€, demandés 3000€, obtenus 2290€

Axe 1 – Fonctionnement / exemples

Lozère - FR Ptits cailloux : créer du lien social sur un territoire en milieu rural.

budget : 224000€, demandés 4500€, obtenus 1950€

Lozère - FR Pourcharesses-Villefort : soutien aux activités culturelles, sportives et éducatives du foyer rural qui participent à l'attractivité et la cohésion du territoire.

budget : 70000€, demandés 2000€, obtenus 1370€

Hérault – Dinosport : financement global.

budget : 25500€, demandés 2000€, obtenus 0€

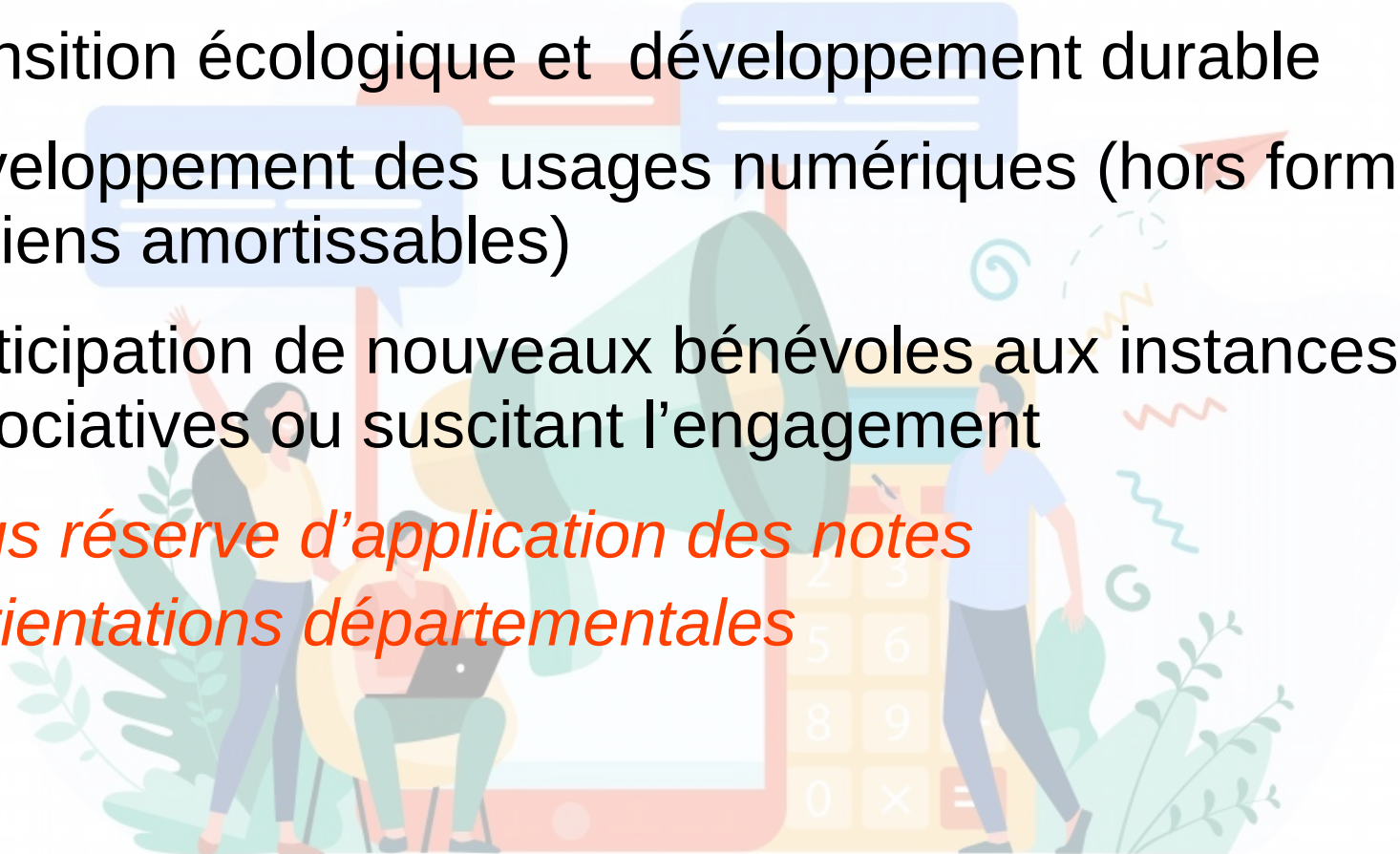
Axe 2 – Nouveau projet

- Il s'agit de projets remarquables ou exemplaires visant à répondre à un besoin pas, peu ou mal satisfait ou un changement d'échelle territoriale de ses actions
- Les manifestations sportives ne sont pas éligibles à cet axe.
- Les projets événementiels n'ayant pas d'impact dans la durée ne sont pas prioritaires
- Asso intervenant en zone fragilisées (ZRR, QPV)
- Les services à destination d'une population réduite aux seuls adhérents ou licenciés de l'association ne sont pas éligibles

Axe 2 – Nouveau projet / priorités

- Transition écologique et développement durable
- Développement des usages numériques (hors formations et biens amortissables)
- Participation de nouveaux bénévoles aux instances associatives ou suscitant l'engagement

Sous réserve d'application des notes d'orientations départementales



Axe 2 – Nouveau projet / exemples

Hte-Garonne - FR Labastide : festival théâtre amateur
inter associations inter régional

budget : 4650€, demandés 1400€, obtenus 1400€

Hte-Garonne - FR Senarens : favoriser et développer la
pratique du tennis de table féminine

budget : 10000€, demandés 1500€, obtenus 1500€

Hte-Garonne - FR Vacquières : réalisation et animation
d'un circuit de découverte du patrimoine local

budget : 6200€, demandés 4000€, obtenus 2000€

Axe 2 – Nouveau projet / exemples

Gers - FR Cologne : cours pilates, piloxing, Urban training et équilibre postural

budget : 10200€, demandés 1500€, obtenus 1500€

Lozère - FR Ptits Cailloux : Ateliers citoyen et stages de savoirs faire

budget : 56700€, demandés 4000€, obtenus 2650€

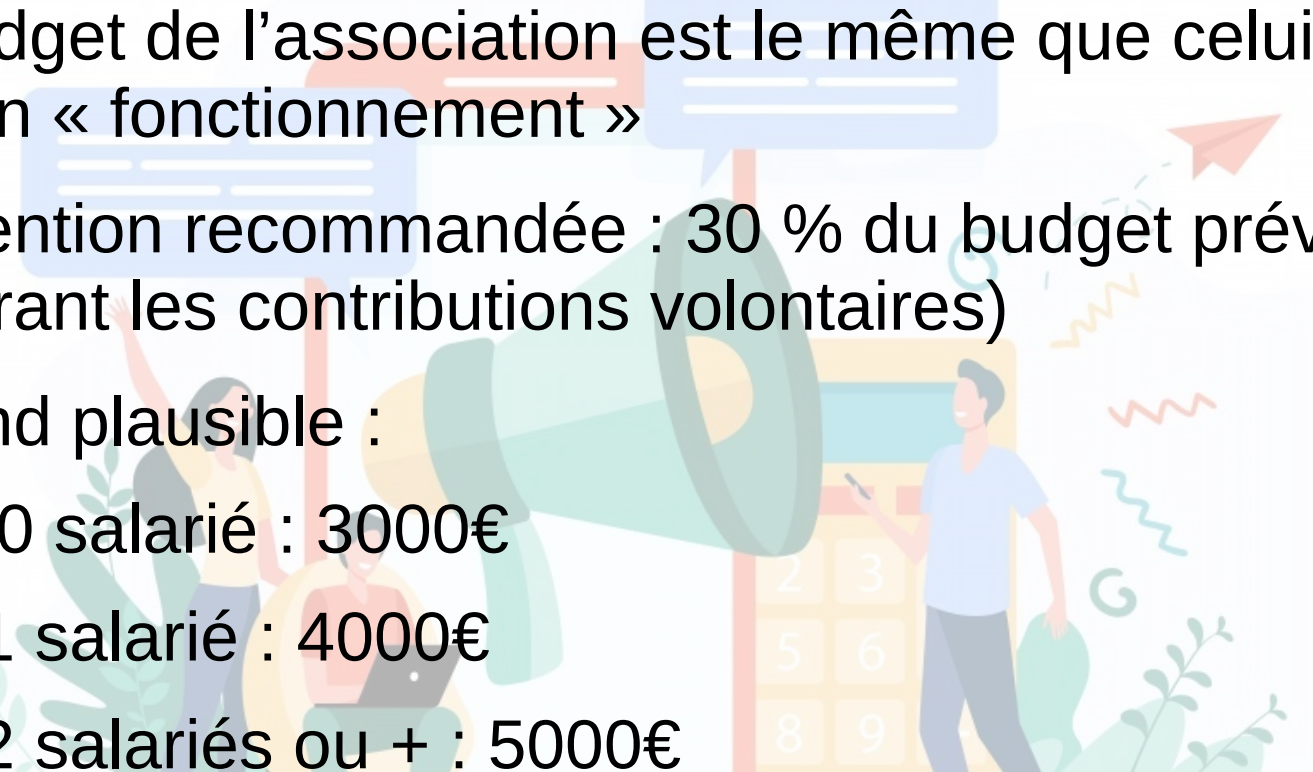
Hérault – Volants Lunel-Viel : Course caritative Chemins de Courbet

budget : 5300€, demandés 600€, obtenus 0€

Et concrètement ?

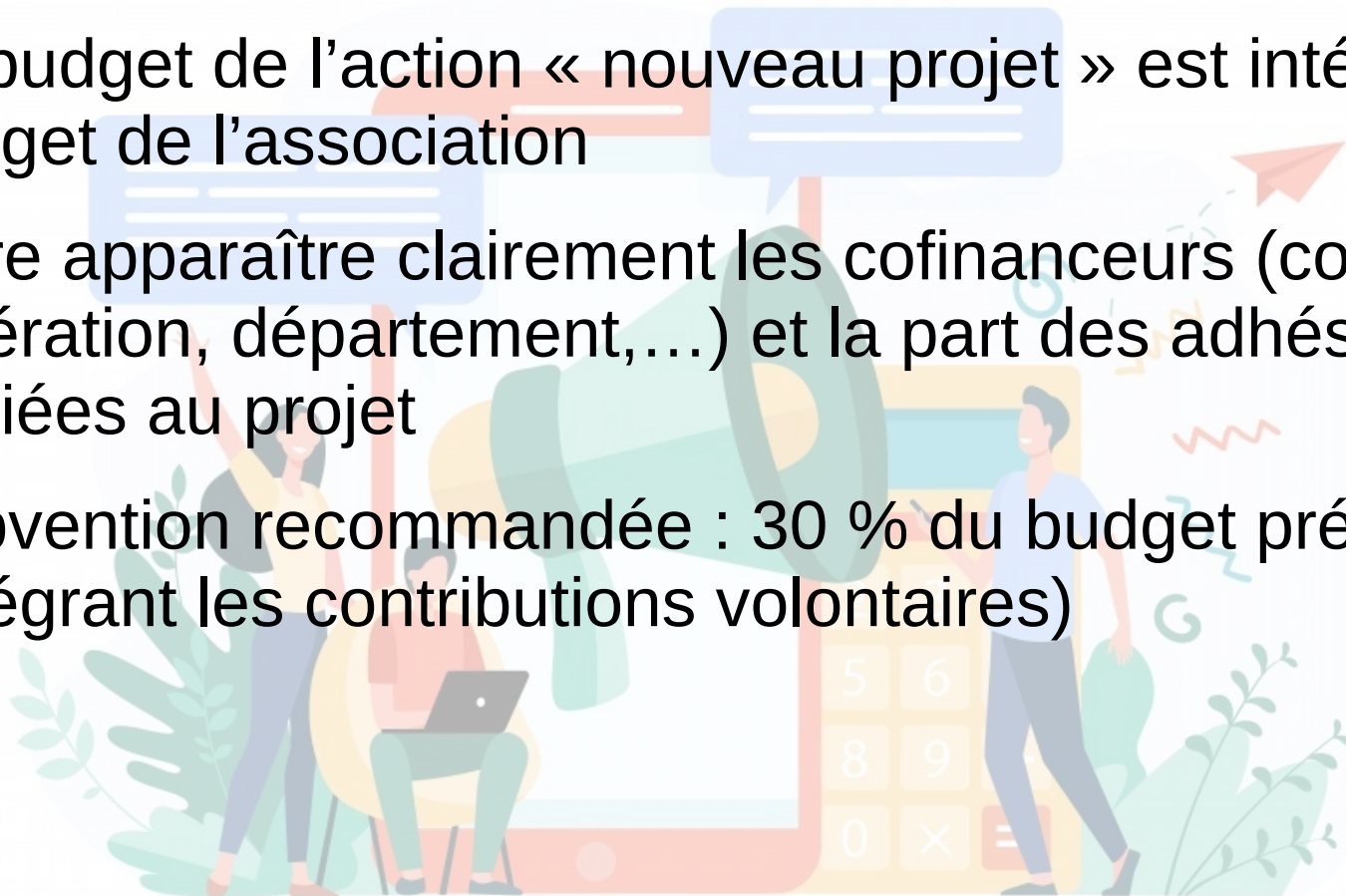
- Notes disponibles ici :
<https://www.ac-montpellier.fr/fdva-2-fonctionnement-global-et-nouveaux-services-mode-d-emploi-en-region-occitanie-122636>
- Demande à réaliser sur lecompteasso (voir tuto dédié, code 507 à 519 selon le département) entre le 13/01 et le 20/02 ; publication résultats et mise en paiement mi-juin
- Attention aux seuils minimum et maximum qui peuvent exister dans les notes départementales
- Subvention maximale : 80 % du budget

Focus financier – Axe fonctionnement

- Le budget de l'association est le même que celui de l'action « fonctionnement »
 - Subvention recommandée : 30 % du budget prévisionnel (intégrant les contributions volontaires)
 - Plafond plausible :
 - si 0 salarié : 3000€
 - si 1 salarié : 4000€
 - si 2 salariées ou + : 5000€
- 
- An illustration in the background shows a large yellow calculator with a green megaphone on top. To the left, a woman in a yellow top and blue pants stands next to a person sitting at a desk with a laptop. To the right, a man in a blue shirt and dark pants stands holding a smartphone. The scene is decorated with green foliage, a red paper airplane, and wavy lines, suggesting a dynamic and collaborative financial planning environment.

Focus financier – Axe nouveau projet

- Le budget de l'action « nouveau projet » est intégré au budget de l'association
- Faire apparaître clairement les cofinanceurs (commune, fédération, département,...) et la part des adhésions dédiées au projet
- Subvention recommandée : 30 % du budget prévisionnel (intégrant les contributions volontaires)



Vos projets, vos idées, vos questions





Comité Régional
Occitanie-Pyrénées-Méditerranée
Sport en Milieu Rural

FDVA

FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



MERCI !